

Le CCAS propose une aide au financement du permis de conduire aux habitants de la commune, pour les personnes âgées de 15 à 25 ans ou pour les personnes exerçant un métier du CARE.

### Conditions :

Soit

- Être âgé de 15 à 25 ans

Soit

- Exercer un métier du CARE (auxiliaires de vie, aides à domicile, aides-soignants dont les fonctions sont de répondre aux besoins élémentaire quotidiens)

Et

- Habiter Chapareillan
- Avoir un Quotient familial inférieur à 1000 € (ressources propres ou ressources des parents)

### Aides :

L'aide est versée directement à l'auto-école en deux fois :

- La moitié à l'inscription
- L'autre moitié, une fois les 20 heures de conduite réalisées

Le montant des aides est de :

- 500 € pour un jeune de 15 à 25 ans
- 300 € pour une personne exerçant un métier du CARE

### Justificatifs à fournir :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport valide)
- Justificatif de domicile
- L'avis d'imposition N-1, pour le calcul du quotient familial
- Une attestation de l'employeur pour les personnes exerçant un métier du CARE
- Une attestation d'inscription à l'auto-école, pour le premier versement
- Une attestation de l'auto-école prouvant la réalisation des 20 heures de conduite pour le second versement
- Le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) de l'auto-école

## **Fiche d'inscription :**

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (fixe et/ou portable) \* :

Mail \* :

*\* Facultatif*

## **Attestation :**

Je soussigné-e, M. / Mme

certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande.

Fait à , le

Signature

Pour tout renseignement complémentaire qui vous serait utile vous pouvez contacter la Mairie

- Par téléphone au 04 76 45 22 20
- Ou par mail à [dga@chapareillan.fr](mailto:dga@chapareillan.fr)